

Le dix octobre deux mille dix-huit, convocation individuelle envoyée à chaque conseiller municipal par Monsieur Sébastien FINE, Maire, pour la séance du 22 octobre 2018 et dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 septembre 2018
2. Compte rendu des décisions du maire prises au titre des délégations consenties par le conseil municipal
3. Commissions communales : renouvellement
4. Poste d'adjoint administratif dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.)
5. Mise aux normes accessibilité du centre technique de la commune : avenants aux travaux lots 1 et 4
6. Aménagement des Jardins de l'Eglise : avenant aux travaux lot 1
7. Pôle Roche André « local 8 » : convention avec l'ass. « Les Amis de l'Ecole Laïque »
8. Salles communales : convention avec l'ass. « Les Décâblés »
9. Animation « multisports » : convention avec l'ass. « Kidisport »
10. Questions diverses

Le vingt-deux octobre deux mille dix-huit, à vingt heures trente, se sont réunis à la mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Sébastien FINE, Maire.

Sont présents : MM. ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, MASSON Jean-Pierre, GRANET Céline, ROUX Catherine, CORDIER Georges, PESQUE Caroline, CHEVALLIER Jacques, ARDUIN Sylvie

Sont représentés : M. CAZAN Alexandre par Mme PESQUE Caroline, M. ARNAUD Cyril par M. FINE Sébastien, Mme CORDIER Eveline par M. CORDIER Georges, Mme MOYA Nadine par Mme ARNAUD Patricia.

Absents excusés : MM. CAZAN Alexandre, ARNAUD Cyril, CORDIER Eveline, PERRINO Charles, MOYA Nadine

Mme. PESQUE Caroline a été élue secrétaire de séance.

Lecture du procès verbal de la dernière séance approuvé par le Conseil Municipal.

Délibération n°2018-126

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 septembre 2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Délibération n°2018-127

Compte-rendu des décisions du maire prises au titre des délégations consenties par le conseil municipal

Néant

Délibération n°2018-128

Commissions communales.

Reçu à la Préfecture le 23 octobre 2018

Affiché le 23 octobre 2018

VU l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la constitution des commissions communales,

VU le renouvellement du conseil municipal suite à la prise de ses fonctions de conseillère municipale de Mme ARDUIN Sylvie,

M. le Maire expose qu'il convient de procéder à un réajustement des tâches au sein du conseil municipal et invite le conseil municipal à modifier les différentes commissions communales et à désigner leurs membres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **Détermine les commissions communales suivantes :**

• **Commission des finances, Administration générale, développement économique (agriculture, artisanat, tourisme)**

○ AUGIER Laëtitia, MASSON Jean-Pierre, PESQUE Caroline, PERRINO Charles.

• **Commission Urbanisme, cadre de vie, travaux et environnement :**

○ MASSON Jean-Pierre, CORDIER Georges, ARNAUD Patricia, GRANET Céline, CAZAN Alexandre, MOYA Nadine, AUGIER Laëtitia.

• **Commission Jeunesse, Sports, Loisirs et Affaires Scolaires :**

○ PESQUE Caroline, MOYA Nadine, ARNAUD Cyril, ROUX Catherine.

• **Commission Vie Associative, Culture, Animations et Patrimoine :**

○ GRANET Céline, PESQUE Caroline, CORDIER Eveline, ARNAUD Cyril, ARDUIN Sylvie.

- **Commission des Affaires Sociales CCAS et Pôle social :**
 - CORDIER Eveline, CORDIER Georges, ARNAUD Patricia, PESQUE Caroline, ROUX Catherine.
- **Commission de la Communication, Information et Bulletin Municipal :**
 - ARNAUD Patricia, CAZAN Alexandre, AUGIER Laëtitia.

Dit que Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2018-002 du 19/02/2018.

Délibération n°2018-129

Poste d'adjoint administratif dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Reçu à la Préfecture le 23 octobre 2018

Affiché le 23 octobre 2018

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que par délibération n° 2017-093 en date du 6 octobre 2017, le conseil municipal avait décidé de créer un poste d'adjoint administratif dans le cadre du dispositif « Contrat Unique d'Insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) » d'une durée de 24 mois (12 mois + un renouvellement) à compter du 16 octobre 2017,

Considérant que la convention avec l'Etat peut être reconduite sur une période de 24 mois à compter du 16/10/2018 pour cet emploi,

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DIT** que l'emploi d'adjoint administratif sus visé créé dans le cadre du dispositif « Contrat Unique d'Insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) » aura une durée de 3 ans à compter du 16/10/2017.

➤ **DIT** que la durée du travail et la rémunération de cet emploi ne sont pas modifiées.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Handirect 05 (Cap Emploi) pour cet emploi.

Délibération n°2018-130

Mise aux normes accessibilité du centre technique de la commune : avenants aux travaux lots 1 et 4.

Reçu à la Préfecture le 23 octobre 2018

Affiché le 23 octobre 2018

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Au cours du déroulement des travaux de mise aux normes accessibilité du centre technique de la commune, il s'avère que des ajustements aux travaux sont nécessaires, à savoir :

Entreprises	Montant de l'avenant HT	Montant du marché initial HT	Montant du marché HT
Lot 1 : RP Construction	+ 1 200.00 €.	11 838.25 €	13 038.25 €.
Lot 4 : MAF RENOVATION	+ 1 420.35 €	4 627.50 €	6 047.85 €

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de M. le Maire.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux décrits ci-dessus.

Délibération n°2018-131

Aménagement des Jardins de l'Eglise : avenant aux travaux lot 1.

Reçu à la Préfecture le 23 octobre 2018

Affiché le 23 octobre 2018

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Au cours du déroulement des travaux d'aménagement des Jardins de l'Eglise, il s'avère que des ajustements aux travaux sont nécessaires, à savoir :

Entreprises	Montant de l'avenant HT	Montant du marché initial HT	Montant du marché HT
Lot 1 : CONIL TP	+ 591.50 €.	25 450.27 €	26 041.77 €.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :
(13 voix pour, 1 contre : M. CHEVALLIER Jacques)

- **APPROUVE** l'exposé de M. le Maire.
 - **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant au marché de travaux décrit ci-dessus.
-

Délibération n°2018-132

Pôle Roche André « local n° 8 » : convention avec l'ass. « Les Amis de l'Ecole Laïque »

Reçu à la Préfecture le 23 octobre 2018

Affiché le 23 octobre 2018

VU la demande de l'association « les Amis de l'Ecole laïque » qui sollicite la mise à disposition d'une salle pour ses activités de « peinture sur porcelaine »,

M. le Maire propose au conseil municipal de répondre favorablement à cette demande.

VU le projet de convention relatif à la mise à disposition du local n° 8 du Pôle Roche André,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à l'exposé de M. le Maire
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention ci-annexée avec le représentant de l'association « les Amis de l'Ecole Laïque ».

Délibération n°2018-133

Salles communales : convention avec l'ass. Les Décâblés

Reçu à la Préfecture le 23 octobre 2018

Affiché le 23 octobre 2018

VU la demande de l'association « les Décâblés » qui sollicite la mise à disposition de salles pour des répétitions de théâtre en vue d'un spectacle à la salle St Paul au printemps 2019,

M. le Maire propose au conseil municipal de répondre favorablement à cette demande.

VU le projet de convention relatif à la mise à disposition de la salle des Associations et de la salle St Paul à cette association,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à l'exposé de M. le Maire
 - **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention ci-annexée avec le représentant de l'association « les Décâblés »
-

Délibération n°2018-134

Animation « multi-sports » : convention avec l'association « Kidisport »

Reçu à la Préfecture le 23 octobre 2018

Affiché le 23 octobre 2018

M. le Maire expose qu'il serait intéressant que les enfants de la commune puissent continuer à bénéficier d'animations pendant les vacances scolaires de la Toussaint,

Vu la proposition de l'association Kidisport pour organiser un stage multi-sports pendant la semaine du 29/10/2018 au 02/11/2018 destiné aux enfants de 5 à 12 ans.

VU le projet de convention définissant les modalités de mise à disposition d'équipements communaux pour cette animation,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à l'exposé de M. le Maire
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention ci-annexée avec le représentant de l'association « Kidisport ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures trente-trois.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Sébastien FINE

Jean-Pierre MASSON

Patricia ARNAUD

Laëtitia AUGIER

Céline GRANET

Catherine ROUX

Caroline PESQUE

Georges CORDIER

Sylvie ARDUIN

Jacques CHEVALLIER